

Commune de Vineuil

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique de projets d'aliénation et de déplacements de chemins ruraux

Par arrêté n°2021 / 116 du 21 octobre 2021, il a été décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique unique sur la commune de Vineuil portant sur les projets de cessions et de déplacements de certains chemins ruraux

Du mercredi 17 novembre 2021 à 9h15 au mercredi 1er décembre 2021 inclus

Objet de l'enquête :

L'enquête publique porte sur

- Le Projet d'aliénation d'une section du Sentier rural séparant la parcelle DN n°158 de la parcelle cadastrée DN n°174 toutes deux situées au 213 bis avenue des noëls.
- Projet d'aliénation d'une section de sentier rural reliant la rue de Nanteuil à la rue de la Tonnelle, lieudit la Grande Cour, et séparant les parcelles EB n°144, EB n°135, EB n°132, des parcelles EB n°145 et EB n°146 et au projet de déplacement d'une section de sentier rural reliant la rue de Nanteuil à la rue de la Tonnelle lieudit la Grande cour située entre les parcelles EB n°145 et EB n°146
- Projet d'aliénation de sections de chemins ruraux lieudit « les bois jardins » situés dans le périmètre de la tranche 2 et 3 de la ZAC Multisites, à savoir la Section de sentier rural située entre les parcelles DV n°435 et DV 58 ; la Section Sentier rural dit « des Noëls » sud longeant les parcelles DV n°435 à DV n°17 et DV n°126 à DV n°156, la section de sentier rural située entre les parcelles DV 133 et DV n°134, et la section de sentier rural dit de « la grande maison » située entre les parcelles DV n°17, DV n°315 et les parcelles DV n°18, DV n°316 et la section hors ZAC du sentier dit de « la grande maison » située entre les parcelles DV n°16, et les parcelles DV n°19, DV n°18.

Désignation du Commissaire enquêteur

Monsieur Jean Jacques ROUSSEAU ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite est nommé Commissaire-Enquêteur

Permanences du commissaire enquêteur

Celui-ci recevra le public en Mairie de Vineuil le :

- **le mercredi 17 novembre 2021** de 09h15 à 12h00
- **le mercredi 1er décembre 2021** de 14h00 à 17h00

Contenu et consultation du registre

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Vineuil du 17 novembre 2021 au 1^{er} décembre 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie afin que le public puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre. Les courriers sont à adresser à l'adresse suivante : monsieur le commissaire enquêteur • mairie de Vineuil • rue de la république • B.P.20004 • 41350 VINEUIL ou par voie électronique à l'adresse mail de la mairie (mairie.vineuil@vineuil41.fr)

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune (WWW.vineuil41.org)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Vineuil.

Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées et de son avis.

Décision de l'enquête

À l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal statuera définitivement sur la réalisation du projet.